Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Commune de NEUVILLETTE 80600

Nombre de membres en exercice : 10 + le maire
Nombre de membres présents : 10 + le maire
Votes pour : 10 contre : 0
Date de la convocation : 28/03/2023

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de NEUVILLETTE se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 121-10, 121-11, 163-5, 163-6, 163-7 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : DOAL José, PÉCOURT Florent, NIQUET Johan, BRÉELLE Christophe, CADIERGUES Maud, DELOMEZ François, DEVILLERS Claudine, DUPENT Julien, LEVECQUE Daniel, DELPOUVE Sandra, ROGER Sophie.

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur DOAL José, Maire.
Monsieur PÉCOURT Florent est désigné secrétaire de séance.

Approbation des comptes administratifs 2022 (2023-01)

Monsieur le Maire explique qu'il a lieu de voter le compte administratif du CCAS en plus de celui de la commune, le CCAS ayant été dissout au 31 décembre 2022 par décision du conseil municipal du 17 novembre 2022.

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Locales prescrivant l'obligation de retrait du Maire lors du vote du compte administratif. Monsieur le Maire sort de la salle, monsieur NIQUET Johan se voit confier la présidence de la séance et propose que soit voté en premier le compte administratif du CCAS puis celui de la commune.

Monsieur Niquet présente de compte administratif du CCAS dont les résultats de clôture sont les suivants :

- Fonctionnement : .....3 873,08 €
- Investissement : .....0,00 €

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, adopte le compte administratif du CCAS de Neuvillette de l'année 2022 annexé à la présente délibération.

Monsieur Niquet présente de compte administratif de la commune dont les résultats de clôture sont les suivants :

- Fonctionnement : .....273 112,33 €
- Investissement : ..... - 33 151,74 €

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, adopte le compte administratif de la commune de Neuvillette de l'année 2022 annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire,

MAIRIE de NEUVILLETTE 80600 (Somme)